



Droit pere tj marie et enfant reconnu avec autre femme

Par **CERFEUIL**, le **28/05/2011** à **17:06**

Bonjour,
Le père de mon enfant est séparé depuis plusieurs années d'avec sa femme mais non divorcé.
Nous venons d'avoir un enfant qu'il a reconnu.
Quels sont les droits du père en l'occurrence vis-à-vis de l'enfant si un jour nous venions à nous séparer (sachant qu'il est finalement encore marié) ?
Merci pour votre réponse.
CERFEUIL

Par **mimi493**, le **29/05/2011** à **09:44**

Tous les droits d'un père s'il a reconnu l'enfant, le fait qu'il soit marié avec une autre femme n'a AUCUNE conséquence ni importance

Par **CERFEUIL**, le **29/05/2011** à **15:34**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. Cela signifie donc que nous devrions passer devant un JAF alors qu'il est tj marié de son côté ? très bien, j'en prends acte.
Merci à vous